

Bordereau attestant l'exactitude des informations - BOBIGNY - 9301 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 06/08/2026 - 25331 - 2018 B 08152 - 842 028 532 - A.J ELEC

21331

6 AOUT 2026

N° 2065-SD
2026

cerfa

N° 11084*28

Formulaire obligatoire

(art 223 du Code général des impôts)

Timbre à date du service



Formulaire à déposer
en double exemplaire

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01.01.2025	et clos le	31.12.2025	Régime simplifié d'imposition	X
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE					
Désignation de la société:			Adresse du siège social:		
AJ ELEC			2 ALLEE MAISON ROUGE 93220 GAGNY fr		
SIRET	8	4	2	0	2
	8	5	3	2	0
	0	0	0	1	3
Adresse du principal établissement:			Mél : contact@nazcaconcept.fr		
2 ALL MAISON ROUGE 93220 GAGNY			Tél :		
Ancienne adresse en cas de changement:					

RÉGIME FISCAL DES GROUPES					
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)					
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante					
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère.					
SIRET					

B ACTIVITÉ					
Activités exercées			ELECTRICITE GENERALE		
Si vous avez changé d'activité, cochez la case					

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)					
1. Résultat fiscal		Bénéfice imposable au taux normal		Déficit	13 626
Bénéfice imposable à 15 %	0	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposables au taux de 10 %			0
2. Plus-values					
PV à long terme imposables à 15 %		PV à long terme imposables à 19 %		PV exonérées (art. 238 quinquies)	
Autres PV imposables à 19 %		PV à long terme imposables à 0 %			
3. Abattements sur le bénéfice et exonérations					
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies		Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A		Autres dispositifs	
France ruralités revitalisation FFR, 44 quinquies A		Zone franche d'activité nouvelle génération, 44 quaterdecies		Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies	
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies		Zone franche urbaine - Territoire entrepreneur, art. 44 octies A		Zone de revitalisation rurale, art. 44 quinquies	
Bassins d'emploi à redynamiser (art.44 duodecies)		Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies			
Société d'investissement immobilier cotée		Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %	
4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W du CGI (cocher la case)					

F CONTRIBUTION EXCEPTIONNELLE SUR LES BENEFICES DES GRANDES ENTREPRISES (CES) (cf. notice de la déclaration n° 2065)					
Base d'imposition :		Chiffre d'affaires :		Taux d'imposition :	

I CONTRIBUTION EXCEPTIONNELLE SUR LES GRANDES ENTREPRISES DE TRANSPORT MARTIME (CTM) (cf. notice de la déclaration n° 2065)					
Base d'imposition :		Taux d'imposition :			

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065)					
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts					
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.					

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)					
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%					

F COMPTABILITÉ INFORMATISÉE					
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI X NON Si oui, indication du logiciel utilisé MYINFORCE					

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr S'agissant des notices des liasses fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable: MR MABOUNDOU Pierre Expert Comptable 9 - 11 Avenue Michelet 93400 SAINT OUEN FR			Nom et adresse du conseil:		
Expert Comptable - Commissaire aux Comptes 9/11, av. Michelet - 93400 SAINT-OUEN Tél. 01 49 45 00 21 Fax 01 49 45 00 23 Siret 379 248 842 00039 - APE 6920Z			Tél:		
Email: mapi15@wanadoo.fr			Identité du déclarant:		
Examen de conformité fiscale (ECF)			Date: 28.04.2026 Lieu: GAGNY		
			Certifié conforme à l'original		
			Qualité et nom du signataire: MR MARINHO COSTA		
			Signature: GERANT		

Signature 17.12.87.

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS
ANNEXE AU FORMULAIRE N° 2065-SD

N° 2065 bis-SD
2026
Néant ☐

G RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS				
Montant global brut des distributions ⁽¹⁾	payées par la société elle-même	a	payées par un établissement chargé du service des titres	b
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) ⁽²⁾				c
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées				d
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus ⁽³⁾				e
				f
				g
				h
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI ⁽⁴⁾				i
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI				j
Montant des revenus répartis ⁽⁵⁾				Total (a à h)

H RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)							
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-1 à 6 ann. III au CGI): * SARL, tous les associés; * SCA, associés gérants; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités * SEP et société de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants	Pour les SARL	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col.1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.					
	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit.	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées:				
			à titre de traitements, émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6	
				Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements
1	2	3	4	5	6	7	8
MR KASONGA TSHINANGA JOSEPH 11 RUE DU PETIT PONT 91860 EPINAY SOUS SENARD FR	5 000	2025	37 197				
MR MARINHO COSTA MANUEL 2 ALLE DE MAISON ROUGE 93220 GAGNY FR	5 000	2025	44 382				

I DIVERS
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)
* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

J CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION			
RÉMUNÉRATIONS			
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés ^(a)			217 642
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages ^(b)			
MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSÉES À 0%, 15% ou 19%	0%	15%	19%
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice			
MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice			
MVLT réalisée au cours de l'exercice			
MVLT restant à reporter			

K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONS (article 222 bis du CGI)	
Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice	
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice	

Désignation de l'entreprise AJ ELEC										Néant ☐ *															
Adresse de l'entreprise 2 ALL MAISON ROUGE 93220 GAGNY																									
SIRET <table><tr><td>8</td><td>4</td><td>2</td><td>0</td><td>2</td><td>8</td><td>5</td><td>3</td><td>2</td><td>0</td><td>0</td><td>0</td><td>1</td><td>3</td></tr></table>												8	4	2	0	2	8	5	3	2	0	0	0	1	3
8	4	2	0	2	8	5	3	2	0	0	0	1	3												
Durée de l'exercice en nombre de mois * <table><tr><td>1</td><td>2</td></tr></table> Durée de l'exercice précédent * <table><tr><td>1</td><td>2</td></tr></table>												1	2	1	2										
1	2																								
1	2																								
										Exercice N clos le															
										13/11/2025															
ACTIF										Brut		Amortissements-Provisions		Net											
										1		2		3											
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010		012																				
		Autres *	014		016																				
	Immobilisations corporelles *		028	21 145	030	18 942				2 203															
	Immobilisations financières * (1)		040		042																				
	Total I (5)		044	21 145	048	18 942				2 203															
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052																				
		Marchandises *	060		062																				
	Avances et acomptes versés sur commandes		064	6 714	066				6 714																
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068	116 500	070				116 500																
		Autres * (3)	072	2 200	074				2 200																
	Charges constatées d'avance *		092		094																				
	Valeurs mobilières de placement		080		082																				
	Disponibilités		084	13 497	086				13 497																
	Total II		096	138 911	098				138 911																
	Total général (I + II)		110	160 056	112	18 942			141 114																
PASSIF										Exercice N		NET													
										1															
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *				120				10 000																
	Écarts de réévaluation				124																				
	Réserve légale				126			1 000																	
	Réserves réglementées *				130																				
	Autres réserves	() dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *	131		132			34 135																	
	Report à nouveau				134																				
	Résultat de l'exercice				136			(13 414)																	
	Subventions d'investissement				137																				
	Provisions réglementées				140																				
	Total I				142			31 721																	
Provisions pour risques et charges				Total II	154																				
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées				156																				
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				164																				
	Fournisseurs et comptes rattachés *				166			1 531																	
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA indiqué dans la case 169)		169		172			104 466																	
	Comptes courants d'associés				173			2 224																	
	Autres dettes				175			1 172																	
	Produits constatés d'avance				174																				
	Total III				176			109 393																	
Total général (I + II + III)				180			141 114																		
RENOUVOIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195																		
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182																		
	(3)	Dont compte courant d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184																		

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

② COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD 2026

Formulaire obligatoire Article 302 septies
A bis du Code général des impôts

Désignation de l'entreprise AJ ELEC

Néant ☐ *

A – RÉSULTAT COMPTABLE

Formulaire déposé
au titre de l'IR

018

Exercice N clos le
13/11/21 21/21/21/51

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *			209		210	
	Production vendue	Biens	dont export et livraisons intracommunautaires	215		214	
		Services *		217		218	319 007
	Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				222	
	Production immobilisée *					224	
	Subventions d'exploitations reçues					226	
	Autres produits					230	44 054
	Total des produits d'exploitation hors TVA (I)					232	363 061

CHARGES D'EXPLOITATION

Achats de marchandises * (y compris droits de douane)				234	
Variation de stocks (marchandises) *				236	
Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)				238	
Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *				240	
Autres charges externes * : (dont crédit bail: - mobilier : - immobilier :)				242	26 897
Impôts, taxes et versements assimilés (dont CFE et CVAE * 243 1 894)				244	3 809
Rémunérations du personnel *				250	220 854
Cotisations sociales (dont cotisations personnelles de l'exploitant 380)				252	68 996
Dotations aux amortissements * (dont amortissement du fonds de commerce par application de l'article 39, 1-2°, al.3 du CGI 255)				254	1 609
Dotations aux dépréciations				256	
Autres charges { dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * 259 dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles 260 }				262	59
Total des charges d'exploitation (II)				264	322 224

1 – RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)

Produits financiers	(III)	280			Charges financières	(V)	294	
Produits exceptionnels	(IV)						290	775
Charges exceptionnelles (VI)	{	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		347	}		300	55 026
		dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquiés D)		348				
Impôt sur les bénéfices *	(VII)						306	

2 – BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) – Charges (II + V + VI + VII)

B – RÉSULTAT FISCAL Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2

Régénérations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *			316	
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 CGI) et autres amortissements non déductibles			318	
	Provisions non déductibles *			322	
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)			324	
	Divers *, dont intérêts excédentaires des cpes-cts d'associés	247	Ecarts de valeurs liquidatives sur OPC	248	313
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option	(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))		249	251
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998	
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999	

Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime

Déductions	Entreprises nouvelles (44, sexies)	986	ZFU (44 octies A)	987		342	
	France Ruralités Revitalisation (FRR) art. 44 quinquiés A	181	JEI (44, sexies A)	989			
	ZRD (44, terdecies)	127	ZRR (44, quindecies)	138			
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)	991	Investissements et souscriptions outre-mer	344			
	ZFANG (44, quaterdecies)	345	Zone de développement prioritaire (44 septdecies)	993			
	BUD (art. 44 sexdecies)	992					
	Créance report en arrière du déficit			346		350	525
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies)			655			
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies A)			643			
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies B)			645			
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies C)			647			
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies D)			648			
	Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies E)			641			
	Déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)			990			
	Déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)			649			

RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS

Bénéfices col. 1	352		Déficit col. 2	354	13 626
Déficit de l'exercice reporté en arrière *				350	
Déficits antérieurs reportables *			dont imputés sur le résultat :		360

RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS

Bénéfices col. 1	370		Déficit col. 2	0	372	13 626
------------------	-----	--	----------------	---	-----	--------

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD

RÉINTÉGRATIONS ET DÉDUCTIONS DIVERSES (détail)

RÉINTÉGRATIONS DIVERSES

	Exercice N
Amendes et pénalités	204
Divers	109
TOTAL	313

DÉDUCTIONS DIVERSES

	Exercice N
Impôts et taxes NI	525
TOTAL	525

③

IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

DGFIP N° 2033-C-SD 2026

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)										Désignation de l'entreprise : <u>AJ ELEC</u>		Néant ☐ *	
I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
ACTIF IMMOBILISÉ												Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406					
	Autres	410		412		414		416					
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426					
	Constructions	430		432		434		436					
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	8 148	442		444		446	8 148				
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456					
	Matériel de transport	460	10 300	462		464		466	10 300				
	Autres immobilisations corporelles	470	2 697	472		474		476	2 697				
Immobilisations financières		480		482		484		486					
TOTAL		490	21 145	492		494		496	21 145				
II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES													
Fonds commercial		495		497		498		499					
Autres immobilisations incorporelles		500		502		504		506					
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516					
	Constructions	520		522		524		526					
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	6 280	532	935	534		536	7 215				
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546					
	Matériel de transport	550	10 300	552		554		556	10 300				
	Autres immobilisations corporelles	560	753	562	674	564		566	1 427				
TOTAL		570	17 333	572	1 609	574		576	18 942				
III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10		
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values								
	①	②	③	④	Court terme *	Long terme							
					⑤	19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧					
	1												
	2												
	3												
	4												
	5												
	6												
	7												
	8												
9													
10													
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589					
Plus-values taxables à 19 % ①)		579		Régularisations	590	583	591	595					
TOTAL					596	585	597	599					

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice 2033-NOT-SD

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 F et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A bis du Code général des impôts)

④

**RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES -
DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS**

Désignation de l'entreprise : AJ ELEC

Néant ☐ ***I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES**

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600	602	604	606
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601	603	605	607
	Autres provisions réglementées *	610	612	614	616
Provisions pour risques et charges		620	44 091 622	44 091 624	626
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630	632	634	636
	Sur stocks et en cours	640	642	644	646
	Sur clients et comptes rattachés	650	652	654	656
	Autres provisions pour dépréciation	660	662	664	666
TOTAL		680	44 091 682	44 091 684	686

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations	Reprises
Fonds commercial	681	683
Autres immobilisations incorporelles	700	705
Terrains	710	715
Constructions	720	725
Inst. techniques mat. et outillage	730	735
Inst. générales, agen- cements amén. divers	740	745
Matériel de transport	750	755
Autres immobilisations corporelles	760	765
TOTAL	770	775

**C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER
NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)**1 Indemnités pour congés à payer,
charges sociales et fiscales correspondantes

2

3

4

5

6

7

TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD

780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)	982 bis
Déficits imputés	983
Déficits reportables	984
Déficits de l'exercice	860 13 626
Total des déficits restant à reporter	870 13 626

III DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin (I de l'art. 154 bis du CGI)	325		381
	dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327		
Montant de la TVA collectée			374	0
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)			378	4 255
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant			399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice			398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI			397	

IV TRAVAILLEURS INDÉPENDANTS

Sommes à réintégrer pour la détermination du revenu brut social	690
Sommes à déduire pour la détermination du revenu brut social	691
Revenu brut social (si le montant est négatif)	692
Revenu brut social (si le montant est positif)	693

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le montant du transfert.

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise <u>AJ ELEC</u>		Néant ☐ *			
Exercice ouvert le : <u>01.01.2025</u>		et clos le : <u>31.12.2025</u>		Données en nombre de mois <table border="1"><tr><td>1</td><td>2</td></tr></table>		1	2
1	2						
DÉCLARATION DES EFFECTIFS							
Effectif moyen du personnel * :				376			
Dont apprentis				657			
Dont handicapés				651			
Effectifs affectés à l'activité artisanale				861			
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE							
I – Chiffre d'affaires de référence CVAE							
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises				108	319 007		
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées				118			
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				119			
TOTAL 1				106	319 007		
II – Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée							
Autres produits de gestion courante y compris les plus-values de cessions d'immobilisations corporelles ou incorporelles non rattachées à une activité normale et courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				115	(37)		
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation				143			
Subventions d'exploitation reçues et certains abandons de créances à caractère commercial				113			
Variation positive des stocks				111			
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation				153			
TOTAL 2				144	(37)		
III – Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾							
Achats				121	6 067		
Variation négative des stocks				145			
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances				125	20 830		
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.				310			
Taxes déductibles de la valeur ajoutée				133			
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				148	59		
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée				128			
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				135			
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles rattachées ou non à une activité normale et courante				150			
TOTAL 3				152	26 956		
IV – Valeur ajoutée produite							
Calcul de la valeur ajoutée (Total 1 + Total 2 - Total 3)				137	292 014		
V – Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises							
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le formulaire n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF				117	292 014		
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE							
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD.							
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractère agricole n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.							
Mono-établissement au sens de la CVAE, cocher la case ci-contre				020			
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)				022			
Effectifs au sens de la CVAE *				023			
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)				026			
Période de référence		024		016			
Date de cessation							

⁽¹⁾ Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférentes à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD, au § « Déclaration des effectifs » et dans la notice n° 1330-CVAE-SD, au § « Répartition des salariés »

⑥

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N° 2033-F-SD 2026

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

(1)

Néant



Exercice clos le 31/12/2025

SIREN 842028532

Dénomination de l'entreprise AJ ELEC

Adresse (voie) 2 ALL MAISON ROUGE

Code postal 93220

Ville GAGNY

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	2	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	10 000
TOTAL DES LIGNES 901 + 903	905	2	TOTAL DES LIGNES 902 + 904	906	10 000

I - CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) MR Nom de famille KASONGA TSHINANGA Prénom(s) JOSEPH
Nom d'usage % de détention 50.00 Nb de parts ou actions 5 000
Naissance : Date 10.05.1975 N° Département 99 Commune KANANGA Pays CG
Adresse : N° 11 Voie RUE DU PETIT PONT
Code Postal 91860 Commune EPINAY SOUS SENARD Pays FR

Titre (2) MR Nom de famille MARINHO COSTA Prénom(s) MANUEL
Nom d'usage % de détention 50.00 Nb de parts ou actions 5 000
Naissance : Date 12.10.1968 N° Département 99 Commune LISBONNE Pays PT
Adresse : N° 2 Voie ALLE DE MAISON ROUGE
Code Postal 93220 Commune GAGNY Pays FR

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M. pour Monsieur, MME pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

A.J ELEC

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 10000€
Siège Social : 2, Allée de Maison Rouge
93220 GAGNY
RCS Bobigny N°842028532

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE Du 10 JUIN.2026

L'An deux mille vingt-six le dix juin à quinze heures trente,
Les associés se sont réunis à la demande de la gérance en assemblée générale ordinaire et conformément à la loi et aux statuts pour satisfaire aux dispositions réglementaires de l'obligation du dépôt des comptes annuels clos le 31.12.2025

Sont présents ou représentés

- | | |
|---|----------------------|
| ▪ Monsieur KASONGA TSHIMANGA Joseph
Titulaire de | 5000 Parts |
| ▪ Monsieur MARINHO COSTA Antonio Manuel
Titulaire de | 5000 parts |
| Soit 10000 parts du capital social | -----
10000 Parts |

Total des parts présentes ou représentées 10000parts sur les 10000 parts de 1€ composant le capital social.

L'assemblée est présidée par Monsieur MARINHO COSTA Antonio Manuel Associé et gérant qui constate que les associés présents ou représentés possèdent ensemble la majorité requise des parts composant le capital social et que l'assemblée peut valablement délibérer.

Monsieur MARINHO COSTA Antonio Manuel rappelle que l'ordre du jour de la présente réunion est le suivant :

ORDRE DU JOUR

- Approbation des comptes clos le 31.12.2025 et quitus au gérant de sa gestion
- Affectation du résultat de l'exercice clos le 31.12.2025



Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'assemblée :

- **L'Inventaire et les comptes annuels arrêtés au 31.12.2025**

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires sont tenus au siège social pour consultation.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Cette discussion terminée, le Président déclare la séance ouverte.
Diverses observations sont échangées puis personne ne demandant la parole, la Président met aux voix les résolutions suivantes à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, approuve l'inventaire, et les comptes annuels à savoir le bilan, le compte de résultat, et l'annexe, arrêté le **31 Décembre 2025**, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

En conséquence, elle donne quitus à la gérance de sa gestion pour l'exercice clos le 31.12.2025

Cette résolution mise aux voix est adoptée à la majorité requise

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le résultat déficitaire de l'exercice 2025 qui s'élève à la somme **de – 13 412.65€** de la manière suivante :

Bénéfice comptable de 2025	-13 412.65€
Report à nouveau débiteur	-13 412.65€

Cette résolution mise aux voix est adoptée à la majorité requise

TROISIEME RESOLUTION

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès verbal qui après lecture a été signé par la gérante et les associés.

Le gérant



Les associés

